



**COMMUNE D'ANGEOT**



**EXTRAIT DU PROCÈS VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU  
JEUDI 5 JANVIER 2023**

*Membres en exercice : 9*

*Présents : 7*

*Votants : 8*

✓ Par suite d'une convocation en date du 22 décembre 2022, les membres composant le Conseil Municipal de la Commune d'Angeot étant assemblés en session ordinaire, se sont réunis, à la salle du conseil, le jeudi 5 janvier 2023, à 20 heures sous la présidence de Monsieur Michel NARDIN, Maire.

✓ Étaient présents : Anne DUPUIS - Thierry LOUVET - Bernadette MARTINATO - Stéphane NAEGEL - Michel NARDIN - Céline OPPENDINGER - Éric PERIAT.

✓ Était absent et ayant donné procuration : Gilles CORTINOVIS à Michel NARDIN

✓ Était excusée : Pauline DONNA

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil : Monsieur Thierry LOUVET est désigné pour remplir cette fonction.

**DÉLIBÉRATION N° 2023-2**  
**DEMANDE DE SUBVENTION DETR**

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le projet d'aménagement de l'espace public et de la voirie, pour des raisons de sécurité. Les travaux seraient réalisés au carrefour de la rue du bois Zélin et de la rue principale.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- de prévoir les travaux d'aménagement de carrefour
- d'autoriser Mr le Maire à déposer un dossier de demande de subvention dans le cadre de la DETR
- d'inscrire les montants nécessaires au budget primitif 2023
- d'autoriser Mr le Maire à signer tous les documents relatifs à ce projet

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal.  
Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le 6 janvier 2023, et de la publication le 6 janvier 2023.



Le Maire,  
**Michel NARDIN**